

MÉMENTO

Ce week-end dans le Sud

BROC

Au village: Carnaval de Broc sur le thème «Broc-Story». Samedi, puis dimanche dès 10 h 30. Cortège à 14 h 44. La fête continue lundi et mardi.

BULLE

En ville: Carnaval de Bulle. Samedi dès 9 h 30. Cortège à 14 h 14.

CHÂTEL-SAINT-DENIS

En ville: Carnaval de Châtel. Samedi et dimanche. Cortège dimanche à 14 h 23.

MÉZIÈRES

Eglise: le chœur Intervalles présente *Sept dernières paroles du Christ* et *Panis Angelicus* de César Frank. Samedi à 20 h 15 (également dimanche à 17 h à l'église de La Tour-de-Peilz).

LES PACCOTS

Lac des Joncs: carnaval des enfants. Lundi dès 13 h 30.

PROMASENS

Salle polyvalente: concert de la Fanfare paroissiale, avec la chanteuse Carole Pasquier. Samedi à 20 h 15.

ROMONT

En ville: 20^e Carnaval de Romont. Samedi dès 10 h. Cortège à 14 h 29.

SÂLES

Eglise: concert des Armaillis de la Roche. Dimanche à 17 h.

SEMSALES

Salle polyvalente: carnaval des enfants, samedi.

SIVIRIEZ

Dans le village: carnaval sur le thème «Deux mille et deux nuits». Samedi. Cortège à 19 h 30.

DECHÉ-DELÉ

Brènon
fâ ché konto

■ La kemouna dè To-Tin l'y-avi akovintà Djan Brènon po intèrà lè mouâ. Dèvechi kroji lè fouchè è alà le premi a l'intèrèmin. Po la pâye terivè 5 fr. pè foucha. Irè pâ kemîn din lè velè, yô la kemouna fâ fathe a ti lè frè, lè dzin n'an tyè a chonyi lè mouâ.

Nouthron Djan ly-avi don ouna pithe pè mouâ; avui chin l'avi djuchto po payi on krouyo bokon d'intèrè dè 100 fr. ke dèvechè. Pèche kontavè bin avi 20 mouâ pèr an. Djémé chin ly avi manká; lè bon j'an d'avi pâ min, pui n'in d'ithre chur.

On dzoua, dèvan le Boun'An, Brènon irè ou pèyo dèrè. Faji n'a lula. Djan l'avi fetchi n'a frelâve ou forni po pui èkrire. Irè dèchidâ dè fére la lichte di mouâ ke kontavè intèrà l'an ke vinyè. La choche arandji de la fathon ke vo vu dre:

1. L'anhyanna Nannèta, ha vou pâ-mé alâ bin yin: 5.-
2. La vyie bardôfa de la kotse, a 90 an lyè grò-tin ke fachè pyèthe: 5.-
3. Le dyèrthon ou mèchenè, lè butso a fon: 5.-
4. La mère Biskô, rankemalè du ly a grantin: 5.-
- 5 + 6. Dou panchenèro dè l'asile, n'in d'a prou n'a djijanna, n'in d'a achurâ oumintè dou: 10.-
7. La vyie chèrvinta ou Toine, l'a le chohyo poutamin èpè: 5.-
8. Dou piti j'infan, ly-é l'abitude, dou kou dou fran è demi: 5.-
9. Kolin di bubè, chè choulè chovin, volon le prou le trovâ bâ a n'on kâro: 5.-

Béat Borcard

(la chuite, la chenanna ke vin)

LE PÂQUIER

Le Carmel déploie son aile

Pour offrir de meilleures conditions de vie à ses religieuses, le Carmel du Pâquier s'est doté d'une annexe supplémentaire. Les travaux, qui auront duré près de huit mois, touchent à leur fin.



Le Carmel dispose désormais de cinq chambres médicalisées à l'intention des sœurs âgées ou malades

■ Au Pâquier, le bâtiment du Carmel vient de se doter d'une aile supplémentaire. Avec les entrées de jeunes femmes au noviciat et le prolongement de vie des sœurs, le réfectoire était devenu trop exigü. L'infirmerie existante, datant de la fondation en 1936, n'était plus fonctionnelle. De plus, le monastère ne disposait pas de pièces équipées pour recevoir des sœurs âgées ou

malades nécessitant des soins. Il a donc fallu envisager des travaux importants pour offrir des conditions de vie harmonieuse aux carmelites âgées, mais aussi pour faciliter la tâche de celles qui les soignent. «Notre souhait est en effet d'entourer nos sœurs et de leur permettre de finir leur existence parmi nous», explique sœur Elisabeth.

La nouvelle annexe a permis l'aménagement de cinq chambres médicalisées, spacieuses et équipées notamment d'un lit électrique. L'ancienne infirmerie, qui jouxte la construction, a été réaménagée en salle de bain, pharmacie et bureau. Un monte-plats relie maintenant la cuisine pour servir les repas en évitant de longs allers et venues. Au rez-de-chaussée de l'aile, l'ancien

réfectoire a été transformé en locaux de travail et, désormais, une vaste pièce aux grandes baies vitrées accueille les religieuses pour les repas. Sobriété, luminosité et esthétique. «Nous menons une vie simple et la beauté favorise la paix intérieure», souligne sœur Colette.

Pas de subsides

Les travaux auront duré près de huit mois. Une période durant laquelle les religieuses ont affronté bruit et poussière. «Cela a cependant été une belle occasion de proximité avec les ouvriers d'horizons différents. Leur respect de notre style de vie nous a touchées et nous avons essayé de les accueillir tels qu'ils étaient.» Les dernières transformations au Carmel remontent à 1994, date à laquelle la chapelle avait été entièrement refaite.

Reste que ces nouveaux travaux ont leur coût, «élevé» disent seulement les carmelites. Les emprunts et les dons reçus d'institutions et de privés ne suffisent pas à couvrir les frais. «De l'extérieur, on ne se rend pas toujours compte que nous gagnons notre vie avec notre travail, à savoir la confection de drapeaux, la broderie ou encore le jardinage. Nous n'avons pas de subsides de l'Etat ou de l'Eglise et nous payons des impôts comme tout le monde!» précise sœur Elisabeth. Invitation discrète à aider cette communauté de 24 sœurs – dont trois en noviciat – âgées de 29 à 92 ans.

Esprit d'ouverture

Les religieuses rappellent également que le Carmel n'est pas un endroit fermé, sa chapelle est ouverte tous les jours au public, qui peut également participer aux eucharisties du dimanche et de la semaine. Dans le même état d'esprit d'ouverture, elles offrent depuis 1984 un lieu d'accueil pour quelques jours de retraite en silence.

FL

RÔLE DE L'ÉTAT ET DES COMMUNES

Répartition et péréquation

Il faut redonner plus d'autonomie aux communes en démêlant l'écheveau de leurs tâches et de celles de l'Etat, ainsi qu'en repensant la péréquation financière. Voilà ce que pensent les professeurs Dafflon et Haldy, invités mercredi du Forum de la Constituante.

■ «Les communes fribourgeoises ont 62 tâches. Celle de Bonnefontaine [n.d.l.r.: 520 habitants], où j'habite, n'est parfaitement autonome que pour quatre d'entre elles. Toutes les autres tâches ont été soit cantonalisées, soit confiées à des associations de communes», illustre le professeur de finances publiques Bernard Dafflon, mercredi soir à Bulle lors du deuxième Forum public de la Constituante. Bonjour l'autonomie! Mais comment y remédier? Pour les petites communes, fusionner. «Je ne comprends par exemple pas pourquoi celles du plateau du Mouret discu-

tent encore sur la fusion. Comme citoyen, je préfère participer à l'assemblée d'une commune plus grande et pouvoir m'exprimer sur quinze tâches plutôt qu'à celle d'une petite commune où l'on me répond systématiquement que tel ou tel problème est du ressort d'une association!»

«Qui décide paie»

Mais la question fondamentale que devra se poser la Constituante est aussi de savoir quelle commune fribourgeoise elle désire. Professeur de droit à l'Uni de Lausanne et président de la commission «Organisation territoriale et communes» de l'Assemblée constituante vaudoise, Jacques Haldy résume: «Soit l'on veut des localités fortes et autonomes, soit l'on préfère accorder à tous les citoyens un traitement égal et l'on centralise des tâches communales. Nous avons choisi la force et l'autonomie.» Pour cela, il est indispensable de démêler l'écheveau des tâches entre Etat et communes et de leur financement. «Afin d'éviter que les communes soient les vaches à lait d'un Etat qui veut en faire toujours plus sans en avoir les moyens», explique Jacques Haldy. Le principe «qui décide paie» prévaudrait alors.

Parallèlement à cette problématique intervient celle de la disparité fiscale entre communes pauvres et riches. Introduire un taux de l'impôt communal unique? Bernard Dafflon et Jacques Haldy tordent le cou à cette idée défendue par une minorité de la commission 7 (structure territoriale) de la Constituante, représentée dans l'assistance par Yvonne Gendre (ps, Avry-devant-Pont).

Haro sur le taux unique

Si les partisans de l'idée y voient une égalité de traitement entre tous les citoyens, Bernard Dafflon estime qu'elle introduirait au contraire une inégalité de traitement entre les contribuables. Car le blocage du taux d'impôt implique celui des recettes, et donc de la liberté de la commune dans son utilisation des dépenses. A l'inégalité des recettes viendrait se substituer celle des dépenses. Puis, la volonté d'assumer de nouvelles tâches impliquerait de les financer par le biais des taxes, qui sont antisociales. C'est d'ailleurs l'avis de la majorité de la Constituante, qui propose quant à elle que les écarts de charges fiscales entre communes soient limités par une fourchette.

Mais comment tempérer les disparités de recettes? Par une péréquation financière, répond Bernard Dafflon. Une péréquation des ressources, mais aussi des besoins, qui prenne en compte les coûts de prestations particulièrement chères.

L'exemple de Bellegarde

Celles-ci peuvent être dues à la situation géographique et topographique, comme à Bellegarde, dont l'ingénieur-forestier Louis Page est venu présenter les particularités, au nom du comité d'initiative militant pour que la future Constitution garantisse une aide spéciale pour les communes de montagne (*La Gruyère* des 10 avril et 17 mai 2001). Les contraintes liées aux dangers naturels, au coût élevé des mesures de protection, à l'exiguïté du terrain constructible et à l'éloignement des centres urbains mettent en péril l'autonomie de la commune du haut de la vallée de la Jogne. Et cela malgré tous les crédits LIM, subventions et autres organisations de par-rainage.

Enfin, le modèle du professeur Dafflon comprend comme mesure la suppression de la concurrence fiscale entre communes appartenant à une même zone de développement économique.

DP